

N°2016-CA-44

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
12
- Pouvoirs :
4
- Votants :
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

ACTUALISATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION ADMINISTRATIVE

Le 14 décembre 2016, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 22 novembre 2016, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes, Pierrette CANU, Mme Florence DURANDE, Blandine LEFEBVRE.

MM. Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE.

Suppléants

M. Philippe LEROY, Mme Fabienne DUPARC.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental par intérim, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Samuel PERDRIX, le Caporal Mathieu GIBASSIER, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

Mme Sophie ALLAIS à Monsieur Sébastien TASSERIE,

Mme Florence THIBAudeau RAINOT à Monsieur André GAUTIER,

Mme Chantal COTTEREAU à Monsieur Gérard JOUAN,

Mme Agnès FIRMIN LE BODO à Madame Blandine LEFEBVRE.

Étaient absents excusés :

Mmes Sophie ALLAIS, Chantal COTTEREAU, Agnès FIRMIN LE BODO, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Bastien CORITON, Jean-Pierre THEVENOT, le Capitaine André HENRY, le Lieutenant Hervé PASQUIER, le Caporal Thomas BRU – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

La dernière modification de ces tarifs remonte au 19 décembre 2013, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime avait répercuté uniquement le changement du taux intermédiaire de TVA sur les tarifs de la restauration au 1^{er} janvier 2014.

Depuis cette date, les tarifs n'avaient pas fait l'objet de révision du fait notamment d'une maîtrise des coûts par le service de la restauration et du gel du pouvoir d'achat des agents de la fonction publique.

Considérant l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et du coût des denrées, il est proposé d'approuver une actualisation des tarifs de la restauration administrative à compter du 2 janvier 2017 (soit le premier jour ouvré de l'année) sur la base de l'évolution des prix à la consommation (+ 0,4 %) comme suit :

	TARIFS RESTAURANTS ADMINISTRATIFS									
	PERSONNEL					VISITEURS				
	au 01/01/2014		au 02/01/2017			au 01/01/2014		au 02/01/2017		
	HT	TTC	HT		TTC	HT	TTC	HT		TTC
calculés** (3 chiffres)			retenus	calculés** (3 chiffres)				retenus		
Petit déjeuner	0,78	0,86	0,784	0,78	0,86	2,15	2,37	2,159	2,16	2,37
Hors d'Oeuvre 1	0,39	0,43	0,392	0,39	0,43	1,03	1,13	1,035	1,04	1,14
Hors d'Oeuvre 2	0,60	0,66	0,603	0,60	0,66	1,54	1,69	1,547	1,55	1,70
Hors d'Oeuvre 3	0,78	0,86	0,784	0,78	0,86	2,05	2,26	2,059	2,06	2,26
Plat 1	1,56	1,72	1,567	1,57	1,72	4,00	4,40	4,016	4,02	4,42
Plat 2	1,97	2,17	1,978	1,98	2,18	5,02	5,52	5,041	5,04	5,55
Plat 3	2,34	2,57	2,350	2,35	2,59	6,05	6,66	6,075	6,08	6,68
Légumes verts ou seuls	0,60	0,66	0,603	0,60	0,66	1,54	1,69	1,547	1,55	1,70
Féculents	0,39	0,43	0,392	0,39	0,43	1,03	1,13	1,035	1,04	1,14
Salade	0,39	0,43	0,392	0,39	0,43	1,03	1,13	1,035	1,04	1,14
Jambon	1,17	1,29	1,175	1,18	1,29	2,97	3,27	2,982	2,98	3,28
Fromage 1	0,39	0,43	0,392	0,39	0,43	1,03	1,13	1,035	1,04	1,14
Fromage 2	0,60	0,66	0,603	0,60	0,66	1,54	1,69	1,547	1,55	1,70
Dessert 1	0,39	0,43	0,392	0,39	0,43	1,03	1,13	1,035	1,04	1,14
Dessert 2	0,60	0,66	0,603	0,60	0,66	1,54	1,69	1,547	1,55	1,70
Dessert 3	0,83	0,91	0,834	0,83	0,92	2,15	2,37	2,159	2,16	2,37
Soda ou eau gazeuse	0,55	0,61	0,553	0,55	0,61	1,44	1,58	1,446	1,45	1,59
Eau plate 50 cl	0,29	0,32	0,292	0,29	0,32	0,72	0,79	0,723	0,72	0,80
Eau (grande bouteille)	0,48	0,53	0,482	0,48	0,53	1,23	1,35	1,235	1,24	1,36
Vin *	1,17	1,40	1,175	1,18	1,41	2,97	3,27	2,982	2,98	3,58
Bière	0,78	0,86	0,784	0,78	0,86	2,05	2,26	2,059	2,06	2,26
Sandwich	1,17	1,29	1,175	1,18	1,29	2,97	3,27	2,982	2,98	3,28
Repas école	3,27	3,60	3,284	3,28	3,61	9,23	10,15	9,267	9,27	10,19
Remplacement badge *	3,08	3,70	3,093	3,09	3,71					

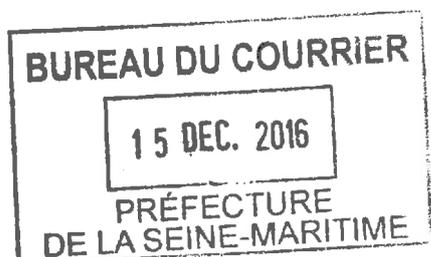
TVA au taux de 10% sauf * à 20%

** à titre indicatif et nouvelle base de calcul des prochaines révisions

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.



Le président du conseil d'administration,


André GAUTIER